



Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

8213^e séance

Vendredi 23 mars 2018, à 11 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M ^{me} Kaag	(Pays-Bas)
<i>Membres :</i>	Bolivie (État plurinational de)	M. Inchauste Jordán
	Chine	M. Wu Haitao
	Côte d'Ivoire	M. Tanoh-Boutchoue
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Eckels-Currie
	Éthiopie	M. Alemu
	Fédération de Russie	M. Kononuchenko
	France	M ^{me} Gueguen
	Guinée équatoriale	M. Esono Mbengono
	Kazakhstan	M. Temenov
	Koweït	M. Alotaibi
	Pérou	M. Meza-Cuadra
	Pologne	M ^{me} Wronecka
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Allen
	Suède	M. Orrenius Skau

Ordre du jour

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 11 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnalités ci-après, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M. Mark Lowcock, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, et M. David Beasley, Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial.

M. Lowcock et M. Beasley se joignent à nous par visioconférence depuis Dublin, en Irlande, et Bienne, en Suisse, respectivement.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Rappelant la dernière note 507 du Conseil de sécurité sur ses méthodes de travail (S/2017/507), je voudrais encourager tous les participants, aussi bien membres que non-membres du Conseil, à faire leurs déclarations en cinq minutes ou moins. La note 507 encourage également les orateurs appelés à faire un exposé à être brefs et à se concentrer sur l'essentiel. Les orateurs faisant un exposé sont encouragés à limiter leurs observations initiales à 15 minutes ou moins.

Je donne maintenant la parole à M. Mark Lowcock.

M. Lowcock (*parle en anglais*) : Famines et faim extrême font partie de l'expérience humaine depuis l'apparition sur Terre du premier être humain. Pourtant, nous avons la possibilité, de notre vivant, de libérer l'être humain de l'expérience de la famine. Je voudrais prendre quelques instants pour expliquer au Conseil de sécurité pourquoi je pense que c'est le cas, et comment il peut contribuer à la réalisation de cet objectif.

En dépit des prédictions les plus folles, les famines sont devenues moins fréquentes et moins meurtrières depuis quelques décennies. C'est une belle réussite. Comment en est-on arrivé là?

Premièrement, il y a eu un développement spectaculaire de la production et de la productivité agricoles, ce qui a permis de rendre la nourriture plus abondante et moins coûteuse. Au cours des 50 dernières années, de considérables améliorations dans le domaine agricole, de la sélection végétale à la prévention des

ravageurs en passant par le stockage, l'irrigation et les transports, ont permis de quadrupler la production de céréales alimentaires en n'utilisant que 12% de terres agricoles en plus. Les réseaux de transport, l'amélioration de la technologie de la chaîne du froid, les progrès scientifiques et le commerce permettent aux denrées alimentaires d'être disponibles de manière plus systématique et plus prévisible. Cette tendance va probablement se poursuivre. Grâce à la science et à l'ingéniosité humaine, la productivité devrait continuer à augmenter, et les technologies contemporaines et la hausse de la demande vont nous permettre de tirer parti de l'énorme potentiel d'aménagement des terres agricoles dans les zones moins productives du monde.

Deuxièmement, la pauvreté a baissé dans le monde. Un grand nombre de personnes auparavant pauvres ont acquis un pouvoir d'achat accru face à une production alimentaire désormais plus abondante. Cela aurait été impossible sans action ou soutien international, comme l'aide apportée aux programmes de sécurité sociale dans certains des pays les plus pauvres au cours des 20 dernières années, programmes dont l'ampleur a pu être modulée en fonction des récoltes et qui ont été intégrés dans les cadres politiques nationaux. Cela signifie que les situations de sécheresse ne se transforment plus automatiquement en famine.

Cela étant, si la majeure partie du monde est mieux lotie et moins exposée aux risques de famine et de faim, certaines populations sont toujours dans la situation inverse. Le risque résiduel de famine et de faim est aujourd'hui concentré sur un nombre relativement restreint de pays touchés par des conflits graves, prolongés et de grande ampleur. Près des deux tiers des populations affamées dans le monde vivent dans des pays en conflit. Environ 500 millions de personnes sous-alimentées et quelque 80% des 155 millions d'enfants qui souffrent d'un retard de croissance vivent dans des pays touchés par un conflit.

Mes collègues à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et au Programme alimentaire mondial, en association avec l'Union européenne, ont publié hier une nouvelle étude confirmant que les conflits – souvent conjugués aux chocs climatiques extrêmes et aux prix élevés des produits alimentaires de base – sont aujourd'hui le principal facteur de l'insécurité alimentaire dans le monde, notamment dans les quatre pays où il y a eu risque de famine l'année dernière. Si l'on a pu éviter la

famine dans ces pays, c'est grâce aux efforts concertés de la communauté internationale.

C'est pourquoi nous devons faire fond sur l'expérience de l'année dernière et poursuivre et élargir nos efforts dans ces pays via un financement accru et un meilleur accès, tout en continuant de mener de pair aide humanitaire vitale et efforts de développement à long terme. Nous devons également faire fond sur la vaste expérience acquise au sein du système humanitaire qui, ces dernières décennies, est devenu plus efficace, plus efficient et mieux financé. Nous avons appris une leçon difficile : entre la faim et la mort, il y a la maladie. Notre intervention est devenue plus professionnelle et plus intégrée. Nous couvrons la santé, la nutrition et l'éducation, en plus de l'alimentation, de l'eau et du logement, qui étaient d'habitude au centre de notre attention.

La plupart des personnes touchées par les conflits vivent en milieu rural. Mais l'ancien « grenier à blé » du Soudan du Sud, les Équatorias, a été quasiment vidé de ses agriculteurs, qui ont fui en Ouganda. Dans les villes, les combats entravent la production, le transport et la distribution de denrées alimentaires à de larges couches de la population, réduisent l'accès aux produits alimentaires et font grimper les prix. Lorsque la résilience des civils est épuisée, ils sont souvent forcés de fuir. Une fois les populations déplacées, l'insécurité alimentaire augmente aussi bien pour les personnes déplacées que pour les communautés qui les accueillent, des communautés qui elles-mêmes arrivent à peine à survivre. Il est clair que la faim est le corollaire du cycle vicieux des déplacements et des conflits.

Le comportement des combattants dans ces situations est souvent atroce. L'accès humanitaire – celui des organismes chargés d'acheminer cette aide comme celui des personnes ayant besoin de cette aide – est trop souvent difficile ou refusé. Dans certains cas, la famine est utilisée comme méthode de guerre. Les parties belligérantes endommagent ou détruisent les systèmes d'approvisionnement en eau, les fermes, le bétail et les marchés. Les vendeurs et les négociants de denrées alimentaires sont victimes de pillages et doivent assumer les dépenses exorbitantes que coûte l'acheminement de ces denrées à leurs clients.

Le droit international humanitaire est conçu pour préserver de la faim en période de conflit armé. Les règles fondamentales de distinction, de proportionnalité et de précaution servent à préserver les objets civils nécessaires à la production et à la distribution de denrées

alimentaires. Le droit international humanitaire est très clair : il interdit d'affamer la population civile comme méthode de guerre; il interdit d'attaquer, de détruire, d'enlever ou de rendre inutiles les objets indispensables à la survie de la population civile; il exige le respect et la protection du personnel et des avoirs humanitaires; et il requiert de toutes les parties au conflit qu'elles autorisent et facilitent un accès impartial des secours humanitaires aux civils qui en ont besoin et qu'elles garantissent la liberté de circulation du personnel humanitaire afin qu'il puisse mener ses activités vitales.

Si c'est aux parties aux conflits qu'il incombe en premier lieu de respecter le droit international humanitaire, les États ont tous l'obligation de veiller à ce que le droit soit respecté. Les membres du Conseil de sécurité peuvent influencer sur les parties. Le Conseil a les moyens d'enquêter sur les violations du droit. Il dispose également des moyens de renforcer l'établissement des responsabilités quand ce droit est violé.

Il ne saurait y avoir de solutions humanitaires au conflit. Nous savons tous que seuls la paix et les règlements politiques pourront rompre le cercle vicieux des conflits et de la faim. La responsabilité principale du Conseil de sécurité, c'est la paix et la sécurité internationales. En d'autres termes, le Conseil peut empêcher la famine de jamais réapparaître.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Lowcock de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Beasley.

M. Beasley (*parle en anglais*) : C'est fabuleux d'être avec vous dans le monde numérique Madame la Présidente. Je suis toujours heureux de vous voir et toujours heureux de m'adresser au Conseil. Et je suis heureux d'entendre mon ami Mark Lowcock, qui fait un excellent travail. J'ai pour lui le plus grand respect, ainsi que pour sa capacité à mettre sur pied les équipes et à former les coalitions nécessaires pour faire face aux conflits, aux guerres, à la faim et aux autres problèmes que nous rencontrons dans notre vie de tous les jours.

Depuis que j'ai assumé ce rôle, il y a une année environ, j'ai visité plus de 36 pays, dont certains plusieurs fois, et j'y ai vu du bon et du mauvais. Ce dont nous parlons aujourd'hui est extrêmement négatif et, comme Mark le disait, rien ne justifie que la famine sévisse dans le monde aujourd'hui. Et effectivement, il n'y a pas de raison que la famine sévisse dans le monde aujourd'hui alors que la richesse mondiale atteint les 300 billions de dollars. Ce sont les guerres et les conflits qui provoquent

la famine d'une façon jamais observée auparavant. En fait, le nombre de personnes touchées par la faim est passé de 777 millions à 815 millions, comme les membres du Conseil le savent fort bien. Mais ce qui est très troublant, c'est que bien que nous ayons pu éviter la famine dans des pays comme le Soudan du Sud, la Somalie, le Yémen et le Nigéria, en particulier dans le nord-est, nous avons maintenant trois pays qui sont de nouveau au bord de la famine, et il est absolument horrible que nous en soyons arrivés là.

Mais ce que nous avons observé ces trois dernières années, c'est que le nombre de personnes sous-alimentées – celles qui sont littéralement au bord de la famine – est passé de 80 à 108 millions de personnes, puis de 108 millions à 124 millions. Nous ne disposons pas d'assez de fonds pour servir des rations complètes à 80 millions de personnes. Les avoirs dont dispose le Programme alimentaire mondial sont estimés à quelque 6 milliards de dollars, alors qu'il nous faut entre 9 et 10 milliards juste pour répondre aux besoins de 108 millions de personnes. Que dire alors de 124 millions! Mais la question que nous devons poser aujourd'hui est la suivante : qu'est-ce qui fait augmenter ce taux extrême de famine? Et la réponse est, comme Mark l'a clairement stipulé, les conflits dus à l'homme. Je prends la parole ici au nom des organismes basés à Rome, étant entendu que nous pouvons en fait éliminer la famine dans le monde d'ici à 2030, mais que nous ne pourrions le faire tant qu'il y aura des conflits.

Je voudrais donner une idée ou deux du pire scénario qui nous attend, à mon sens, si nous ne prenons pas les devants. C'est ce que j'ai dit à la conférence sur la sécurité qui a eu lieu à Munich il y a quelques semaines, où j'ai rencontré plusieurs membres du Conseil présents dans la salle aujourd'hui. Si on prend un pays de la taille de la Syrie par exemple, avec près de 20 millions d'habitants, en proie à la déstabilisation et au conflit, nous savons d'après nos études et nos enquêtes qu'à chaque augmentation de 1% du taux de famine, il y a une augmentation de 2% des taux de migration. Ce qui est clair aussi, c'est qu'un Syrien ou une Syrienne, comme toute autre personne déplacée dans son propre pays, se déplacera deux, trois ou quatre fois à l'intérieur de son propre pays avant de le quitter. Il faut, par exemple, 50 cents par jour pour nourrir un Syrien en Syrie, soit quasiment le double du coût normal à cause des frais supplémentaires de transport et de logistique induits par la guerre. À propos, à cause des conflits, rien que l'acheminement des denrées alimentaires coûte 1 milliard de dollars en frais supplémentaires.

Mais revenons à notre point de départ : 50 cents par jour pour nourrir un Syrien en Syrie, 50 euros par jour pour tout l'appui et tous les frais humanitaires, que ce soit en Suisse, en Allemagne ou n'importe tout ailleurs en Europe.

Comme je le dis à mes amis, si aujourd'hui les dirigeants – où qu'ils soient dans le monde et particulièrement en Europe – pensent qu'ils avaient un problème avec la migration – à cause de l'infiltration de quelques éléments de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) – en provenance d'un pays de 20 millions d'habitants, tandis que l'EIIL investit le Sahel, une vaste région de 500 millions d'âmes, et s'associe à Boko Haram, aux Chabab et à Al-Qaida, alors ils doivent comprendre que nous ne pouvons pas continuer de faire comme si de rien n'était et appliquer les vieilles méthodes face aux problèmes en question. Il nous faut penser à trouver le moyen d'utiliser plus efficacement les dollars alloués à l'humanitaire, d'utiliser plus efficacement les dollars alloués au développement afin de lutter contre le problème de la faim en temps de conflit, tant il est évident que l'aide humanitaire et le développement sont liés. Mais ce qui est évident aujourd'hui, c'est que nous devons prendre les devants et œuvrer de concert, en équipe, et améliorer la collaboration et la coordination.

Par exemple, nous donnons tous les jours à manger à 80 millions de personnes, et nous donnons chaque jour à manger à des millions de personnes dans l'ensemble de la région du Sahel. Nous savons que l'année dernière seulement, sur nos quelque 80 millions de personnes, plus de 10 millions participaient au programme Vivres pour la création d'avoirs. Qu'est-ce que cela signifie? Lorsqu'on nourrit quelque 80 millions de personnes par jour, comme Mark peut vous le dire, on apprend beaucoup. On écoute les gens; ils entendent des choses, ils nous disent des choses. Ils savent ce qui se passe.

L'EIIL et les groupes terroristes veulent utiliser la nourriture comme une arme de recrutement, une arme de guerre, comme Mark le disait, une arme de destruction. Nous pensons que le Conseil de sécurité, l'ONU en général et nos donateurs dans le monde, nos États Membres, doivent utiliser la nourriture comme une arme de reconstruction, une arme de paix, une arme de rassemblement.

Je voudrais simplement faire part de quelques résultats concernant les 10 millions de personnes que nous avons fait participer à un programme Vivres pour la création d'avoirs. Cela montre ce qui se passe lorsque la durabilité et la résilience sont introduites dans des

zones qui sont touchées de façon spectaculaire par une multitude de raisons, comme, bien sûr, le terrorisme, mais également les incidences des changements climatiques. Nous voyons des zones frappées par la sécheresse dans l'ensemble de la région du Sahel et ce qui se passe là-bas; pas seulement dans l'ensemble de la région du Sahel, mais en Éthiopie, au Kenya, en Somalie et ailleurs.

Je n'ai pas encore rencontré un seul bénéficiaire qui ne voulût améliorer sa communauté et ses conditions de vie. Ils ne veulent pas un appui qui ne fait que sauver leurs vies, ils veulent également un appui qui change leurs vies. L'année dernière seulement, nous avons reboisé plus de 8 000 hectares de terrain. Plus de 137 000 hectares de terrain ont été réhabilités, ainsi que plus de 5 000 étangs d'eau et puits peu profonds. Plus de 11 000 kilomètres de routes ont été reconstruits et réparés, notamment des routes de desserte pour les marchés et les accès.

Il ne s'agit pas seulement de nourrir les gens, il s'agit de les rendre résilients. Les mères expliqueront qu'elles ne voulaient pas voir leurs maris rejoindre les rangs de l'EIL, d'Al-Qaida, de Boko Haram ou des Chabab. Mais elles diront également qu'après avoir vu leur petit garçon ou leur petite fille rester deux semaines sans manger, leurs maris n'ont eu d'autre choix que de rejoindre ces organisations. Ils cèdent donc en raison de leur vulnérabilité, qui ne leur apporte pas la résilience ni le développement durable. Mais lorsque nous exécutons les programmes efficacement, le développement durable et la résilience sont introduits, donnant aux familles des possibilités, il ne s'agit donc pas seulement de sauver des vies, mais de changer les moyens de subsistance et de donner des possibilités. De grandes choses se produisent, et cela réduit au minimum l'impact des groupes extrémistes dans ces zones très fragiles.

Je voudrais simplement donner un exemple. Lorsque je me suis entretenu il y a deux semaines à peine avec le Ministre de l'agriculture (nous comprenons tous que l'ensemble de la région du Sahel est touché par les incidences des changements climatiques), on m'a dit que le Sahara avance à la vitesse d'1,5 kilomètre par an vers les pâturages, les terres vertes et les terres cultivables. Qu'est-ce que cela signifie? Cela peut ne pas, *a priori*, sembler grand-chose. Mais les gardiens de bétail et les éleveurs doivent désormais reculer d'1,5 kilomètre pour avoir une végétation pour leur bétail, leurs chèvres et leurs moutons, ce qui signifie qu'il y aura un conflit accru avec les agriculteurs. Nous voyons que ce conflit

continue de déstabiliser la situation, et que les groupes extrémistes tentent d'en tirer profit.

Par conséquent, je demande au Conseil de sécurité de nous aider d'abord et avant tout dans les guerres. Je pense que le Conseil a une occasion d'agir davantage pour susciter un changement dans le monde, maintenant plus qu'à toute autre période de notre histoire, car nous sommes confrontés à la pire crise humanitaire de l'histoire de l'ONU. Je pense que les hommes et les femmes présents dans cette salle, qui viennent de nations diverses, peuvent avoir des opinions différentes sur certaines questions, mais qu'ils ne doivent pas avoir des opinions différentes sur toutes les questions. Travaillons ensemble pour mettre fin au conflit. Travaillons ensemble pour garantir que nous ayons l'accès dont nous avons besoin pour fournir l'appui humanitaire et l'aide au développement. Tant que nous ne le ferons pas, nous ne réglerons jamais le problème de la faim dans le monde, car la faim est directement liée au conflit, et le conflit est directement lié à la faim.

Je pense que Mark et moi pourrions probablement répondre aux questions des heures durant et parler de cette question du fond de notre cœur toute la journée, mais je voudrais vous remercier, Madame la Présidente, de nous avoir donné cette occasion de parler brièvement et d'informer le Conseil de ce que nous voyons là-bas chaque jour. L'appui du Conseil est vital et critique pour notre succès futur.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Beasley de son exposé, et, à titre national, les deux intervenants de leurs récits captivants et de l'appel à l'action qu'ils ont clairement lancé.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Ministre du commerce extérieur et de la coopération au développement du Royaume des Pays-Bas.

Je voudrais remercier, une fois de plus, Mark Lowcock et David Beasley de leurs exposés complets et éclairants.

Il est très clair que l'une des causes principales de la faim est le conflit : le conflit provoqué par l'homme. Après des décennies de recul marqué du nombre de personnes souffrant de malnutrition et de famine, nous sommes aujourd'hui confrontés à un revers dangereux, un revers qui menace l'objectif 2 du développement durable, un monde de « faim zéro ». L'impensable est en train de se produire : la faim est une nouvelle fois en hausse.

L'année dernière, le Secrétaire général a appelé le Conseil à agir en réponse à non moins de quatre nouvelles famines majeures : en Somalie, au Soudan du Sud, au Yémen et au Nigéria. Ces famines menaçaient directement 20 millions de personnes : hommes, femmes et enfants. Ces exemples d'insécurité alimentaire, ainsi que d'autres exemples, ont un facteur important en commun, et un seul : le conflit.

Dans notre monde d'abondance, de technologies et de mégadonnées, la famine est complètement évitable. Là où elle apparaît, elle est provoquée par l'homme. Elle apparaît parce que des personnes font du mal à d'autres personnes. Malheureusement, ce que l'on appelle les famines provoquées par l'homme deviennent presque une tautologie.

Alors que la famine complète a été évitée de justesse dans les quatre pays que je viens de mentionner, de nombreuses personnes restent en situation d'insécurité alimentaire extrême. Cela entraîne des risques graves pour la stabilité régionale, étant donné que les conflits et la faim ne s'arrêtent pas aux frontières nationales. Si la faim et les conflits deviennent plus intenses, cela mènera à davantage de migrations et de déplacements forcés et exercera une pression sévère sur les pays d'accueil dans la région et au-delà. Il est honteux que cela se produise au XXI^e siècle, à une époque de progrès, de possibilités technologiques et de richesses sans précédent.

Si les hommes sont la cause principale des famines et de l'insécurité alimentaire dans une situation de conflit, alors ils sont certainement capables de régler ce problème. Cela signifie que la fin de la famine dépend de la volonté politique.

Les conflits armés touchent la sécurité alimentaire de nombreuses façons. Dans les guerres modernes, nous voyons des récoltes détruites, des boulangeries incendiées et des marchés frappés. Nous voyons les parties au conflit refuser de façon délibérée aux civils dans le besoin l'accès à l'aide alimentaire. Nous voyons des bombardements aveugles qui endommagent les sources d'alimentation et empêchent les civils d'y accéder en toute sécurité. Nous voyons cela trop souvent et dans de trop nombreux endroits.

Récemment, je me suis rendue en République démocratique du Congo. Dans le camp de Katanika, une dame âgée m'a dit que tous les membres de sa famille avaient dû fuir leurs villages, laissant tout derrière eux. Ils n'ont pas de quoi manger en suffisance, et n'ont plus le moyen de produire leur propre nourriture. Il est

impossible pour eux de rentrer dans leurs villages d'origine : tout a été détruit.

Au Soudan du Sud, les points de contrôle de l'armée empêchent les convois d'aide d'atteindre leur destination. Dans son rapport récent, le Groupe d'experts a indiqué très clairement que la famine y était utilisée comme une arme de guerre.

Ailleurs, comme en Syrie, nous sommes témoins de situations que nous n'aurions pas imaginées possibles à notre époque. Lors d'un exposé devant le Conseil le 28 février dernier, très récemment donc, le Secrétaire général adjoint Marc Lowcock a déclaré que sans un accès humanitaire,

« nous verrons bientôt davantage de personnes mourir de faim et de maladies que de personnes tuées par des bombardements » (*S/PV.8195, p.4*).

De même, au Yémen, nous constatons que le refus de l'accès humanitaire a de graves conséquences pour les personnes qui souffrent d'insécurité alimentaire.

Il est clair que le problème ne procède pas d'un manque de règles. Le problème, c'est que les parties belligérantes n'ont jamais respecté ces règles. C'est ce qui fait que les civils pris dans un conflit souffrent encore plus.

Ensemble, nous, communauté internationale, avons convenu de réglementer la conduite des guerres : épargner les civils pris dans un conflit, autant que possible, et respecter, surtout, leur dignité humaine. Le fait de bafouer le droit de la guerre transforme non seulement ces règles en des phrases vides de sens, mais mine également l'ordre international fondé sur des règles lui-même. Nous ne pouvons pas permettre qu'il en soit ainsi.

La faim provoquée par les conflits, ainsi que la famine, reflètent notre échec collectif, et le Conseil a la responsabilité collective d'y remédier et d'empêcher que cela ne se produise à l'avenir. Pour cela, nous avons besoin d'un cadre d'action détaillé.

Premièrement, nous devons réaffirmer les normes établies au cours des 70 dernières années : l'interdiction de la famine en tant que méthode de guerre, la protection des infrastructures civiles nécessaires à la production de nourriture et, surtout, des garanties pour l'accès humanitaire. Le droit international humanitaire que toutes les parties belligérantes sont tenues de respecter définit notre humanité. Nous ne devons pas permettre une érosion de ces règles.

Deuxièmement, nous devons adopter une position ferme contre les violations du droit international en faisant répondre de leurs actes les auteurs de ces violations. Cela peut se faire dans le cadre des juridictions nationales, mais lorsque ces juridictions sont défaillantes, les mécanismes internationaux doivent prendre le relais. Dans de telles situations, les cas les plus graves doivent être renvoyés à la Cour pénale internationale.

Troisièmement, nous devons intensifier nos efforts pour prévenir l'insécurité alimentaire dans les situations de conflit. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Programme alimentaire mondial, ainsi que leurs partenaires disposent des moyens et des technologies pour lancer des alertes rapides, et ils en rendent compte régulièrement. Dans les situations de conflit, il appartient au Conseil d'y donner suite en prenant des mesures rapides en vue d'assurer l'accès humanitaire, non seulement pour empêcher que les conflits n'aggravent l'insécurité alimentaire à court terme, mais aussi pour préserver les sociétés des dangers d'une génération élevée dans la faim. C'est pourquoi il faut que le Conseil reste mobilisé.

Enfin, l'aide humanitaire n'est pas en soi une réponse durable. Elle ne l'a jamais été. Seules les solutions politiques peuvent véritablement mettre un terme aux souffrances, et c'est là la tâche la plus importante du Conseil.

La faim est la plus évitable des catastrophes. La famine est la plus odieuse des méthodes de guerre. Il nous appartient de veiller à ce que le fait d'affamer les civils devienne un crime du passé, une pratique à la fois interdite et punissable. Je compte sur l'appui des personnes présentes et attends avec intérêt de travailler ensemble pour atteindre cet objectif important.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil.

M. Tanoh-Boutchou (Côte d'Ivoire) : La Côte d'Ivoire remercie votre pays, Madame la Présidente, pour l'organisation de cet important débat sur le thème des conflits et de la faim. Ce thème très pertinent interpelle hautement le Conseil de sécurité au regard des multiples conflits qui ont cours dans le monde et des graves crises humanitaires qu'ils engendrent. La Côte d'Ivoire voudrait remercier également M. Lowcock et M. Beasley pour leurs exposés sur le sujet qui nous préoccupe.

En effet, il ne se passe pas un jour sans que les agences des Nations Unies en charge des questions humanitaires, les organisations humanitaires non onusiennes,

les médias internationaux et les organisations de défense des droits de l'homme ne lancent des appels pressants à la communauté internationale, particulièrement à l'Organisation et au Conseil de sécurité, sur les cas de famine et d'insécurité alimentaire liés aux conflits. Le dernier rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, paru en 2017, qui nous dépeint, hélas, une situation particulièrement alarmante, souligne avec évidence la forte corrélation entre les conflits armés, la faim et l'insécurité alimentaire et interpelle notre conscience de même qu'il nous engage à l'action collective pour une résolution durable des conflits. En effet, selon ce rapport, 489 millions sur les 815 millions de personnes souffrant d'insécurité alimentaire et de sous-alimentation chronique dans le monde vivent dans des pays touchés par des conflits, notamment en Afrique, en Asie et au Moyen-Orient.

Tout en reconnaissant que les conflits armés et la faim sont interdépendants, ma délégation estime que l'identification des causes profondes et de la nature des conflits pourrait permettre d'apporter une solution durable à cette problématique. En effet, trouver des solutions aux causes profondes et multiples des conflits constitue le meilleur moyen d'éviter l'apparition de ceux-ci et de réduire ainsi les risques d'insécurité alimentaire. Dans cette optique, les États Membres de l'Organisation doivent poursuivre leurs efforts de promotion de la démocratie et de l'état de droit, d'un développement inclusif et de la lutte contre la corruption, dont les dividendes profitent à toute la population.

Quant à l'ONU, elle doit poursuivre sans relâche les actions de promotion des objectifs de développement durable, en encourageant les États Membres à privilégier la sécurité alimentaire dans leurs politiques de développement à travers une politique agricole nécessitant des investissements orientés, en priorité, vers la satisfaction des besoins alimentaires de base des populations. Ces politiques agricoles doivent également prendre en compte l'autonomisation des femmes, qui peuvent jouer un rôle prépondérant dans le renforcement de la sécurité alimentaire et dans la lutte contre les changements climatiques. Éliminer la faim est donc une responsabilité collective qui implique, selon la Côte d'Ivoire, de lutter en amont contre tous les facteurs pouvant entraîner la pauvreté et les crises alimentaires qui constituent de véritables menaces à la paix et à la sécurité internationales.

Il est regrettable de noter que les pays en proie aux conflits ou fragilisés par la persistance de crises politiques consacrent une part importante de leurs

ressources financières aux dépenses militaires, au détriment du secteur agricole, alors que des investissements mieux ciblés peuvent contribuer au renforcement de la résilience face à l'insécurité alimentaire et à la famine. Par ailleurs, par les déplacements massifs de populations et les fortes concentrations démographiques qu'ils engendrent, les conflits armés et les violences provoquent une surexploitation et une raréfaction des ressources en eau et des terres cultivables, ainsi qu'un accroissement de la pression sur l'environnement.

Pour preuve, la région du bassin du lac Tchad, qui a connu une baisse alarmante de 90 % de son volume en eau lors des 40 dernières années, enregistre depuis l'insurrection de Boko Haram en 2009, plus de 2,2 millions de personnes déplacées. Il est indéniable que, dans un contexte fortement marqué par les effets des changements climatiques, ces déplacements massifs de populations exacerbent les tensions entre communautés d'accueil et réfugiés pour le contrôle des terres cultivables.

Les conflits étant une des causes majeures de la faim et de l'insécurité alimentaire, il nous paraît indispensable d'œuvrer au renforcement de la résilience des acteurs étatiques et régionaux face aux crises, spécifiquement sur le continent africain. À cet égard, le renforcement de la coopération entre États doit être en faveur de la transformation des milieux de vie des populations en quête d'une vie meilleure.

L'accès à l'aide humanitaire des populations exposées à la famine ou en situation de grande insécurité alimentaire est un droit sacré, dont le non-respect constitue une violation grave du droit international humanitaire. Aussi les auteurs d'entraves à l'assistance humanitaire internationale doivent-ils être identifiés et amenés à répondre de leurs actes devant les juridictions internationales. Toutes les parties à un conflit doivent donc veiller au respect du droit des populations à accéder à l'aide humanitaire, qui se traduit par l'ouverture et la sécurisation des couloirs humanitaires indispensables à l'acheminement de l'aide.

Enfin, pour être efficaces, les secours alimentaires d'urgence doivent faire l'objet d'une coordination entre les structures impliquées dans l'action humanitaire, de même qu'ils doivent être associés à des objectifs de développement à long terme, afin de relever les défis structurels du développement, tels que l'emploi des jeunes et la cohésion sociale.

M. Meza-Cuadra (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous apprécions la convocation de la présente séance

et l'élaboration d'une note de cadrage, et nous remercions M. Mark Lowcock et M. David Beasley de leurs exposés. Nous saluons en particulier la présence de la Ministre du commerce extérieur et de la coopération pour le développement des Pays-Bas, M^{me} Sigrid Kaag.

Le Pérou est profondément préoccupé par l'aggravation des crises humanitaires dans le monde et par la menace de la famine, qui touche des millions de personnes dans des pays en situation de conflit, notamment le Yémen, la Somalie, le Soudan du Sud, le Nigéria, la République démocratique du Congo, ainsi que la région du Sahel et plusieurs zones de la Syrie. Il est évident que les conflits actuels, dans un contexte mondialisé marqué par l'interdépendance, ont des conséquences humanitaires de plus en plus désastreuses et complexes, et qu'ils sont une cause majeure de l'aggravation alarmante de la famine. Il est également évident que les famines, et plus généralement les situations de pauvreté extrême et d'abandon, qui sont d'une grande injustice, peuvent devenir des causes profondes de conflit. Ces situations permettent à l'extrémisme violent et au terrorisme de se développer, et elles favorisent le recrutement de jeunes et d'enfants par les groupes armés.

Le cercle vicieux de la pauvreté et de la faim, de la violence et des conflits est à l'origine d'une aggravation dramatique de la vulnérabilité humaine. Les enfants sont particulièrement exposés à subir l'impact de la malnutrition. Les femmes sont exposées au chantage sexuel contre des vivres, entre autres abus. Les personnes déplacées et les réfugiés doivent également affronter d'autres problèmes.

Pour surmonter cette situation, les thèses d'Amaritya Sen et d'autres sociologues sont basées sur la nécessité de garantir la bonne gouvernance et la responsabilisation pour prévenir les situations de famine. Cette vision est conforme au concept de paix durable et prévoit de bâtir des institutions inclusives pour prévenir les conflits et lutter contre leurs causes profondes. Dans cet ordre d'idées, nous estimons que la promotion d'un développement agricole à forte intensité de main d'œuvre est essentielle, en particulier dans les zones rurales, afin de garantir la sécurité alimentaire et de prévenir l'éclatement, l'escalade et la récurrence des conflits.

À cet égard, nous soulignons la nécessité que le système des Nations Unies mène une action plus cohérente et mieux coordonnée, en particulier en ce qui concerne les opérations d'aide humanitaire, l'appui au développement durable et les activités de maintien de la paix sur le terrain. Dans la mesure du possible,

l'aide alimentaire doit être constituée d'aliments produits localement.

Conformément au droit international humanitaire, le Conseil de sécurité a la responsabilité de garantir un accès durable, sûr, rapide et sans entrave de l'aide aux zones touchées par des conflits et des famines. Cela inclut les importations essentielles et la protection des infrastructures civiles nécessaires à la distribution de l'aide.

Ne se limitant pas à promouvoir le règlement pacifique des différends, le Conseil doit lutter avec fermeté contre les violations du droit international humanitaire qui consistent à entraver l'accès humanitaire, mais aussi contre le crime atroce qu'est l'utilisation de la faim comme méthode de guerre. À cet effet, le Secrétariat doit informer le Conseil, régulièrement et systématiquement, des risques de famine associés aux conflits et des entraves à l'accès humanitaire, et il doit identifier les responsables. De tels actes doivent faire l'objet de sanctions ciblées, notamment de sanctions pénales, dans le respect des garanties de procédure. Nous estimons également que la distribution d'aliments doit être assurée par des femmes, et ce afin de prévenir le chantage sexuel et d'autres abus de ce type.

Pour terminer, nous saluons les efforts internationaux faits pour fournir une aide humanitaire et nous soulignons que les fonds promis doivent être versés immédiatement. Nous tenons également à souligner le professionnalisme et l'engagement des travailleurs humanitaires du système des Nations Unies et d'autres organismes.

M. Alemu (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Nous sommes très heureux, Madame la Présidente, de vous voir présider la présente séance d'information. Je remercie le Secrétaire général adjoint Mark Lowcock et le Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial, M. David Beasley, d'avoir communiqué leur perception du lien entre les conflits et la faim, ainsi que leur expérience du terrain. Nous apprécions l'excellent travail qu'ils accomplissent avec leurs institutions et programmes respectifs.

Nous reconnaissons que les catastrophes lentes et soudaines, notamment les effets des changements climatiques, restent une des causes principales de l'insécurité alimentaire et de la faim dans différentes régions du monde. Comme le reconnaissent l'Accord de Paris sur les changements climatiques et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, ainsi que le

Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'insécurité alimentaire et la faim provoquées par des catastrophes ont une incidence sur le développement général d'un pays et exigent de mettre en place des solutions axées sur le développement en s'appuyant sur une coopération internationale renforcée. Selon nous, ces questions doivent continuer d'être abordées par les organes dont elles relèvent en premier lieu, en particulier l'Assemblée générale et le Conseil économique et social.

Les conflits non réglés et certaines mesures que prennent les parties à un conflit armé exacerbent également la faim et l'insécurité alimentaire dans différentes régions du monde. L'absence de progrès vers le règlement de certaines situations de conflit est également à l'origine de graves crises humanitaires, notamment la faim et l'insécurité alimentaire chronique. Nous estimons que le Conseil, y compris dans le cadre de la présente séance et d'un suivi éventuel, doit limiter son champ d'action à la faim et à l'insécurité alimentaire exacerbées par les conflits. À cet égard, nous tenons à souligner les cinq points suivants.

Premièrement, la prévention de l'insécurité alimentaire et de la faim provoquées par les conflits dans diverses régions du monde exige de lutter contre les causes profondes des conflits et d'y apporter des solutions durables qui permettront d'éviter de nouvelles rechutes. Il importe que le Conseil utilise tous les moyens à sa disposition, notamment en renforçant la collaboration avec les organisations régionales et sous-régionales, dans le but de prévenir et éliminer les causes profondes des conflits dans différentes régions du monde. À cet égard, il va sans dire qu'aucune mesure concrète ne peut être mise en place s'il ne règne pas une certaine unité au sein du Conseil. Cela peut sembler insignifiant parce que répétitif, mais c'est un fait indéniable.

Deuxièmement, dans l'attente de solutions durables qui permettront d'éliminer les causes profondes des conflits, il est essentiel de fournir aux civils une assistance humanitaire vitale. Tout en reconnaissant le rôle minimal des acteurs du développement et des solutions axées sur le développement en situation de conflit, les acteurs humanitaires jouent un rôle important dans la lutte contre l'insécurité alimentaire dans des situations complexes. Cependant, l'ouverture de l'accès humanitaire est devenue un problème majeur et l'une des questions sur lesquelles nous revenons régulièrement lorsque nous examinons diverses situations de conflit. Dans certaines situations, le Conseil tente de faciliter l'accès humanitaire. À cet égard, on ne peut nier que

les divergences politiques sont des obstacles importants, tout en soulignant une fois de plus la nécessité de donner priorité à l'unité du Conseil. La voie à suivre pour privilégier la lutte contre les tragédies humanitaires, la faim et la famine malgré des divergences politiques profondes, telle est la question principale avec laquelle le monde est aux prises aujourd'hui, et la réponse semble évidente.

Troisièmement, les missions de maintien de la paix continuent de jouer un rôle important dans la fourniture de l'aide humanitaire en toute sécurité et la facilitation de l'accès humanitaire. Il importe également de noter que l'absence de ressources ou leur limitation ont, au fil des ans, eu un impact sur le rôle des missions de maintien de la paix à cette fin, limitant de ce fait leur contribution aux efforts de prévention de l'insécurité alimentaire et de la faim provoquées par les conflits. Nous estimons que le Conseil doit approfondir l'examen de cette question.

Quatrièmement, le Conseil de sécurité pourrait faire appel à certains organes subsidiaires, notamment le Groupe de travail sur les enfants dans les conflits armés ou les comités de sanctions, pour atténuer et prévenir la souffrance humaine, la famine, la faim et l'insécurité alimentaire provoquées par les conflits.

En conclusion, nous pensons que le respect des principes de complémentarité entre les divers organes de l'ONU est important pour garantir la réalisation des objectifs consacrés par la Charte des Nations Unies dans les différents piliers de l'action de l'Organisation. C'est pourquoi nous pensons qu'il faut faire preuve de prudence, de manière à éviter de déborder du cadre de la discussion et à en limiter la portée à la faim et à l'insécurité alimentaire exacerbées par les conflits. Cela étant, utiliser la faim comme une arme de guerre est une violation flagrante du droit international, qu'il convient de condamner avec véhémence.

M. Inchauste Jordan (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Nous saluons la présence aujourd'hui de Sigrid Kaag, Ministre néerlandaise du commerce extérieur et de la coopération pour le développement. Nous remercions également le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, M. Mark Lowcock, et le Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial, M. David Beasley, de leurs exposés et saisissons cette occasion pour leur renouveler notre plein appui dans l'important travail qu'ils accomplissent.

L'insécurité alimentaire et le risque de famine dans le monde sont indiscutablement des problèmes qui doivent tous nous préoccuper et qui doivent susciter la mobilisation et l'action conjointe de toute la communauté internationale afin d'être prévenus et atténués grâce à des mesures transversales et globales, et ce d'autant plus à l'heure où nous nous employons à mettre en œuvre les objectifs de développement durable et le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Mais la famine prend une dimension plus tragique encore lorsqu'une des causes et raisons principales de sa persistance a directement trait à un conflit armé et à la violence générée par l'homme. Preuve en est les 74 millions de personnes exposées à un risque d'insécurité alimentaire aiguë qui vivent dans des zones de conflit, principalement en Afrique et au Moyen-Orient. Hélas, les victimes et les malchanceux qui abandonnent leurs foyers et leurs moyens de subsistance pour fuir la violence viennent grossir les rangs déjà alarmants des déplacés de force, qui, selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, sont aujourd'hui plus de 65 millions dans le monde.

Il ne fait aucun doute que ce flux constant de déplacés de force et de réfugiés a entraîné, d'une part, la cessation des activités agricoles et l'effondrement des cycles de production, en plus de la perte de terres et de bétail, ce qui a eu un effet nuisible sur l'approvisionnement durable en denrées alimentaires de base et, d'autre part, de graves répercussions sur les communautés et les États qui accueillent ces réfugiés et personnes déplacées, puisque cela met à rude épreuve leur capacité d'assurer la subsistance de ces personnes et de leur fournir de la nourriture. Dans certains cas, cette situation déjà difficile est encore aggravée par le fait que, en violation flagrante du droit international humanitaire, les acteurs et les parties aux conflits imposent des restrictions arbitraires aux routes d'accès, ports et aéroports par lesquels arrivent les denrées alimentaires et l'aide humanitaire de base envoyées pour répondre aux besoins de la population, et que l'aide humanitaire est souvent considérée comme un objectif militaire. Autant de pratiques que nous condamnons avec la plus grande fermeté. Les conflits armés laissent également derrière eux des restes explosifs de guerre qui contaminent de vastes zones qui pourraient être utilisées pour des activités agricoles.

Il importe de se souvenir que le coût humanitaire très élevé des conflits va de pair avec les politiques bellicistes et les dépenses militaires excessives qu'elles entraînent et qui, malheureusement, perpétuent le cycle de la pauvreté dont la population est la victime directe. Il

est clair que s'il y a famine dans les zones de conflit, ce n'est pas faute de moyens de se procurer de la nourriture, mais par manque de volonté politique des parties de régler leurs différends. À cet égard, ma délégation demande au Conseil de sécurité et aux Membres de l'ONU en général de condamner de manière ferme et unanime les actes et campagnes de violence et d'agression qui exacerbent les conflits en cours et génèrent une instabilité mortifère qui met en péril la vie de millions d'innocents.

La Bolivie est convaincue que la prévention est le meilleur moyen de briser le cercle vicieux de la guerre, des conflits, de la famine et des catastrophes humanitaires, comme l'a dit M. Beasley, et d'empêcher qu'il ne se perpétue. Prendre des mesures efficaces en faveur de la médiation, de la négociation, de la prévention et de la conciliation en vue du règlement pacifique des différends, et privilégier les dispositions des Chapitres VI et VIII de la Charte des Nations Unies, est indispensable pour analyser et aborder de manière globale les conflits, leurs particularités, leurs causes profondes et leurs conséquences éventuelles. À l'évidence, la prévention doit être considérée comme un atout au service des peuples et du renforcement des États, et non comme un outil pour affaiblir ou diminuer ces derniers.

Dans ce contexte, nous estimons que les rapports et exposés sur l'insécurité alimentaire et la faim qui incluent un état des lieux sur les zones de conflit, tel le *Rapport mondial sur les crises alimentaires* publié hier par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Programme alimentaire mondial, sont des outils utiles pour signaler en amont, voire prévenir, les scénarios où les crises sont susceptibles de s'aggraver. Il importe également que, dans le cadre de leurs mandats respectifs, les différents organes des Nations Unies travaillent en coordination avec les divers organismes et programmes chargés de surveiller les niveaux d'alimentation - en particulier dans les zones de conflit - afin que tout le système puisse anticiper un renforcement de l'aide humanitaire et, le cas échéant, appuyer les efforts de résilience après le conflit.

Enfin, nous réaffirmons ce qui est dit dans la déclaration du Président du Conseil de sécurité adoptée en août dernier (S/PRST/2017/14), à savoir que les rapports et exposés que le Secrétaire général peut présenter sur la situation et la réponse humanitaire, en particulier le risque de famine dans les zones touchées par un conflit, sont d'une grande utilité pour concevoir et mettre en œuvre des mécanismes de prévention.

M. Orrenius Skau (Suède) (*parle en anglais*) : Comme nous l'avons entendu ce matin, le nombre de femmes, d'hommes et d'enfants qui sont en situation d'insécurité alimentaire dans le monde augmente. Parallèlement, de plus en plus de gens vivent dans des régions déchirées par la guerre et les conflits, ainsi que nous le constatons tous les jours au sein du Conseil. Comme l'indique le *Rapport mondial sur les crises alimentaires* de cette année, il ne s'agit pas là de tendances distinctes; les liens entre le conflit et la faim sont clairs et indéniables. L'année passée, dans les 18 pays où vivent 60 % des personnes ayant des besoins aigus, soit 74 millions d'individus, les conflits et l'insécurité ont été le principal facteur d'insécurité alimentaire. En outre, les conflits empêchent souvent l'accès humanitaire. À l'inverse, la pauvreté, le sous-développement, les violations des droits de l'homme et l'insécurité alimentaire peuvent eux aussi déclencher des conflits et créer un cercle vicieux. Comme M. Lowcock nous l'a dit ce matin, de nos jours, la faim est utilisée comme une arme de guerre.

Qu'il me soit donc permis de commencer par remercier la présidence néerlandaise du Conseil, et vous-même, Madame la Présidente, d'avoir organisé la séance d'aujourd'hui sur cette importante question, que nous ne pouvons ignorer si nous voulons nous acquitter pleinement de nos responsabilités en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Je tiens également à remercier le Secrétaire général adjoint Lowcock et le Directeur exécutif Beasley pour les exposés francs et directs qu'ils ont présentés aujourd'hui. Ils ont clairement décrit les défis auxquels eux et leurs partenaires sont confrontés jour après jour, tandis qu'ils tentent de répondre aux besoins des personnes piégées par les conflits et la faim, qui se renforcent l'un l'autre, à travers le monde. Mais ils ont aussi souligné ce qu'il est possible de faire quand le Conseil s'acquitte efficacement de ses responsabilités.

L'année dernière, le Secrétaire général est venu nous avertir que 20 millions de personnes risquaient d'être victimes de la famine. En réponse, le Conseil a tenu compte de cette alerte précoce et a pris sans tarder des mesures pour éviter la catastrophe. Unissant ses efforts, la communauté internationale est parvenue à éviter la famine et a démontré le rôle important que le Conseil peut jouer. Cependant, comme je l'ai dit hier durant la séance d'information sur la région du bassin du lac Tchad (voir S/PV.8212), nos actions n'ont porté que sur les symptômes les plus saillants de ces crises. La situation de millions de personnes dans le monde reste périlleuse. Au Soudan du Sud, par exemple, le conflit

prolongé a entraîné une augmentation choquante de la faim. Même si la famine à proprement parler a pu être évitée, de nombreuses personnes vivent dans des conditions qui en sont très proches. Les femmes et les enfants sont particulièrement vulnérables, les femmes étant généralement les premières à sacrifier leur consommation alimentaire au profit d'autres membres de leur famille. La poursuite des combats et les déplacements ont perturbé les semailles et la récolte, ce qui signifie que l'année prochaine, il y aura à nouveau moins de denrées, et que celles-ci seront encore plus inabordables.

L'insécurité alimentaire est exacerbée par l'effondrement de l'économie. Sept millions de personnes ont désormais besoin d'une aide humanitaire. Même lorsque les denrées alimentaires sont disponibles et que les travailleurs humanitaires sont prêts à intervenir, l'aide aux personnes dans le besoin est entravée et leur est refusée en raison des restrictions d'accès. Ce cercle vicieux n'est aujourd'hui que trop familier et que trop fréquent. En Somalie, les violences et les conflits, conjugués à de graves sécheresses, continuent de provoquer des déplacements massifs. Le déni d'accès empêche de mener une action efficace visant à atteindre 6,2 millions de personnes. Au Yémen, l'acheminement perturbé et restreint de l'aide humanitaire touche les 22,2 millions de Yéménites qui ont désespérément besoin d'une aide humanitaire. Il est clair que davantage de mesures décisives et à long terme sont nécessaires.

Comment le Conseil devrait-il réagir? Premièrement, le rôle du Conseil est de maintenir la paix et la sécurité internationales, ce qui implique de prévenir les conflits, de s'attacher effectivement à y mettre fin et de contribuer à la pérennisation de la paix. La prévention des conflits exige l'adoption d'une démarche dynamique pour s'attaquer aux facteurs sous-jacents plus profonds qui empêchent un développement et une paix durables. Afin de traiter efficacement les causes profondes et les facteurs complexes des conflits, tels que ceux examinés aujourd'hui, nous devons mieux comprendre les risques.

Des rapports périodiques sur l'insécurité alimentaire et les indices annonciateurs de conflit potentiel émanant d'organismes tels que le Programme alimentaire mondial et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, permettent de mettre en évidence le lien entre conflits et insécurité alimentaire. Le Conseil peut donc prendre davantage de mesures proactives pour prévenir les souffrances humaines.

Deuxièmement, le Conseil joue également un rôle important dans la défense et la garantie du respect du

droit international, notamment du droit international humanitaire. Il s'agit notamment de demander aux parties à un conflit armé d'assurer la protection des civils et des biens de caractère civil, y compris les biens nécessaires pour la production et la distribution des denrées alimentaires, et de les condamner fermement quand ces normes fondamentales ne sont pas respectées. Les parties doivent s'abstenir d'attaquer ou de mettre hors d'usage des biens tels que les denrées alimentaires, les zones agricoles, les récoltes, le bétail, ainsi que les installations et les réserves d'eau potable.

Un autre élément fondamental pour assurer le respect du droit international consiste à garantir un accès humanitaire rapide, sûr et sans entrave à tous ceux qui ont besoin d'une telle assistance. Le refus arbitraire de l'accès humanitaire aux personnes dans le besoin est une violation du droit international humanitaire. La privation de nourriture comme méthode de combat est illégale et inacceptable. Comme nous l'avons entendu dire aujourd'hui par les orateurs précédents, il est indispensable d'appliquer le principe de responsabilité en cas de violations de ces normes fondamentales. Le Conseil doit jouer pleinement son rôle en veillant à ce que ses exigences soient respectées.

Un financement flexible et adéquat est également essentiel pour une intervention humanitaire efficace et rapide. La Suède est un donateur de longue date au Fonds central pour les interventions d'urgence et à tous les appels humanitaires de l'ONU. Nous appelons d'autres pays à y contribuer afin de veiller à ce que des fonds suffisants soient disponibles en temps voulu pour l'assistance et la protection des civils en détresse. Cependant, l'aide humanitaire ne devrait être qu'une solution à court terme à la crise immédiate. Pour rompre le cercle vicieux de la faim et des conflits, nous devons investir dans la consolidation d'une paix durable, permettre aux agriculteurs de retourner sur leurs terres pour rétablir leurs moyens de subsistance et remettre sur pied des systèmes alimentaires résilients et inclusifs.

En conclusion, le devoir que le Secrétaire général a confié au Conseil l'année dernière est loin d'être achevé. Dans la déclaration présidentielle (S/PRST/2017/14) adoptée en août de l'année dernière, et facilitée par la Suède, le Conseil a réitéré son intention de s'efforcer, aux côtés du Secrétaire général, de mettre un terme par tous les moyens aux conflits, et de prendre des mesures pour éviter la famine dans les pays touchés par la guerre. Nous attendons avec intérêt les mises à jour continues du

Secrétaire général sur la question. Le Conseil doit rester saisi de la question et envisager les mesures à prendre.

M. Allen (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Aujourd'hui, nos intervenants ont sonné l'alarme et nous ont avertis de l'augmentation rapide des risques de famine, lesquels sont largement imputables aux conflits. Mais ce n'est qu'un premier pas. Il y a plus d'un an, le Secrétaire général a appelé l'attention du Conseil sur l'évolution de la tendance à long terme de la faim dans le monde, une tendance à la hausse pour la première fois en une décennie. La situation, a-t-il dit, est critique. L'ONU prévoit quatre famines simultanées qui menacent la vie de 20 millions de personnes. Grâce à la générosité des donateurs et à l'action des organisations humanitaires et de celles qui s'occupent de développement, des institutions financières internationales et des gouvernements régionaux, la famine même a été empêchée ou, à tout le moins, contenue.

Mais soyons clairs. Au cours de l'année écoulée, les souffrances et la faim ont augmenté. Dans le monde d'aujourd'hui, une personne sur neuf est sous-alimentée, soit 815 millions de personnes – une augmentation de 38 millions au cours de l'année écoulée. Les conflits sont la raison principale de cette augmentation de la faim. Soixante pour cent des personnes sous-alimentées et souffrant de la faim vivent dans des pays touchés par un conflit. Près de 75 % des 155 millions d'enfants de moins de cinq ans ayant des retards de croissance vivent dans des pays touchés par un conflit. Ce sont les plus vulnérables, en particulier les femmes et les enfants qui sont les plus touchés par la faim. Ces statistiques indiquent que les mesures que nous avons prises au cours de l'année écoulée pour réduire la faim n'ont pas suffi. Comme l'ont dit si clairement nos intervenants, nous devons étudier et combattre les causes profondes de la crise de la faim si nous voulons espérer y mettre fin.

En août dernier, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2017/14) qui, pour la première fois, a reconnu que la faim et les conflits sont liés. C'était un pas dans la bonne direction mais cette déclaration ne nous présente que la moitié du tableau. Dans cette déclaration, le Conseil de sécurité a souligné

« avec une profonde préoccupation que les conflits en cours et la violence ont des conséquences désastreuses sur le plan humanitaire et empêchent le bon acheminement de l'aide humanitaire à court, à moyen et à long terme, constituant par là même une des principales causes de famine.. ».

Ce texte semble dire que la faim n'est qu'une conséquence inévitable de la guerre ou une conséquence de la nature changeante des conflits, mais ce n'est manifestement pas le cas. La faim n'a pas à être un produit de la guerre. J'espère que nous l'indiquerons clairement dans les futurs documents du Conseil. Nous devons comprendre et reconnaître la véritable nature du problème et prendre des mesures collectives pour rompre le lien mortel entre les conflits et la faim. À cet égard, nous voyons trois domaines clefs de responsabilité pour le Conseil.

Premièrement, nous devons redoubler d'efforts pour prévenir et régler les conflits et instaurer une paix durable. Deuxièmement, nous devons défendre le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme. Nous sommes sur le point d'accepter une nouvelle norme où les parties belligérantes estiment qu'il est acceptable de détruire les récoltes, d'interrompre les marchés et d'attaquer les points d'eau, les hôpitaux et les écoles. Trop souvent, le principe de responsabilité n'est pas appliquée aux acteurs étatiques et aux autres parties au conflit qui sont la cause de l'augmentation de la faim. Troisièmement, nous devons protéger activement l'accès humanitaire. Dans la quasi-totalité des crises dont le Conseil est saisi, des populations se voient refuser l'accès à une aide essentielle ou ne peuvent y accéder, et ce sont souvent les personnes les plus vulnérables qui sont les plus touchées.

Le Conseil de sécurité peut et doit jouer un rôle clef pour permettre l'accès rapide et sans entrave des populations à l'aide humanitaire. Nous devons collaborer avec les autorités nationales et régionales pour appliquer des pressions diplomatiques et insister sur l'élimination des contraintes d'accès. Nous devons également poursuivre les responsables de ces violations. Face aux crises, nous devons réfléchir de manière créative. Par exemple, pour identifier objectivement les cas les plus graves de contraintes d'accès, nous pourrions utiliser un modèle qui définisse l'accès en termes de besoins satisfaits par la fourniture de soins de santé et de services éducatifs, plutôt que simplement en termes de nombre de convois d'aide. Nous pourrions également inclure plus systématiquement le déni d'accès dans la mise au point des sanctions décidées par le Conseil.

Nous vous sommes extrêmement reconnaissants, Madame la Présidente, ainsi qu'au Royaume des Pays-Bas, d'avoir organisé la séance d'aujourd'hui car c'est un sujet qui préoccupe vivement le Royaume-Uni et dans lequel il est profondément engagé, en tant que troisième

plus grand donateur d'aide humanitaire. Il est clair que le défi auquel nous sommes confrontés est considérable. La menace de la famine persiste. Dans un monde d'abondance, 815 millions de personnes souffrent encore de la faim. La faim est utilisée comme une arme de guerre. Nous devons agir et utiliser les outils à notre disposition pour montrer au monde que cela n'est pas acceptable et que nous, autour de cette table, ne l'accepterons pas. Nous devons nous employer à établir les responsabilités et faire clairement comprendre aux auteurs de ces actes répugnants qu'ils devront en assumer les conséquences.

M. Alotaibi (Koweït) (*parle en arabe*) : Nous remercions le Royaume des Pays-Bas, qui préside le Conseil de sécurité ce mois-ci, d'avoir organisé la présente séance et nous vous remercions, Madame la Ministre, de la présider. Nous remercions aussi le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, M. Mark Lowcock, et le Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial, M. David Beasley, de leurs exposés édifiants et détaillés. Nous saluons les efforts inlassables que déploient leurs institutions pour fournir une aide humanitaire, en particulier dans un contexte marqué par une recrudescence des affrontements violents partout dans le monde au cours des 10 dernières années, notamment dans les pays exposés à l'insécurité alimentaire. En effet, d'après le *Rapport mondial sur les crises alimentaires* 2018, publié par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Programme alimentaire mondial, 124 millions de personnes dans 51 pays étaient en situation d'insécurité alimentaire aiguë en 2017, soit 11 millions de plus que l'année dernière.

Nous nous réunissons aujourd'hui plus d'une année après que le Secrétaire général eut envoyé, le 21 février 2017, une lettre aux États Membres dans laquelle il appelait leur attention sur la crise alimentaire dans le monde et sur le risque de famine dans le nord-est du Nigéria, en Somalie, au Soudan du Sud et au Yémen, et avertissait que faute d'une action énergique, plus de 20 millions de personnes dans ces pays risquaient de mourir de faim dans les six prochains mois. Grâce à cette lettre, le Conseil de sécurité a commencé à s'intéresser de près au risque de famine auquel étaient confrontés nombre de pays inscrits à son ordre du jour; un intérêt qui s'est manifesté par l'adoption, le 9 août 2017, de la déclaration présidentielle S/PRST/2017/14, dans laquelle le Conseil a exprimé sa profonde préoccupation face au risque de famine et appelé les États Membres à verser des ressources et des fonds supplémentaires pour écarter ce risque. La communauté internationale

a répondu rapidement à l'appel du Secrétaire général, et les bailleurs de fonds ont versé près de 70 % des fonds requis dès octobre 2017, lorsque le Secrétaire général a fait rapport au Conseil de sécurité sur les dernières tendances relatives au risque de famine et à la crise alimentaire dans le monde (voir S/PV.8069). L'État du Koweït a, pour sa part, contribué 15 millions de dollars pour faire face à l'insécurité alimentaire dans le nord-est du Nigéria, en Somalie, au Soudan du Sud et au Yémen. Je voudrais, dans le cadre de notre débat aujourd'hui, aborder trois éléments essentiels – la prévention, le respect, et l'action urgente – et parler de la corrélation entre famine et conflits

Premièrement, la prévention. Nous estimons que le sens moral et humain doivent constituer la motivation fondamentale de la lutte contre la famine et l'insécurité alimentaire. Rien ne justifie moralement qu'on laisse des personnes ou des groupes de personnes mourir de faim. L'alerte précoce donnée par le Secrétaire général pour éviter une catastrophe humanitaire illustre l'interaction qui peut exister entre le Conseil de sécurité et le Secrétariat, et est un exemple important de ce qu'il faut faire en matière d'alerte précoce et de prévention pour éviter des crises humanitaires graves, notamment celles dues aux conflits. Il importe également de bien comprendre que la réalisation rapide et effective des objectifs de développement durable et la mise en œuvre du Programme 2030 permettront aussi d'éviter les crises alimentaires à l'avenir, grâce notamment à la lutte contre les problèmes liés à la pauvreté, au chômage, aux changements climatiques et aux inégalités. C'est pourquoi il n'est pas étonnant que le premier et le plus important des objectifs de développement durable soit l'élimination de la faim, un objectif facile à atteindre au vu des ressources et moyens considérables dont dispose le monde.

Deuxièmement, le respect des règles internationales est essentiel pour briser le lien entre conflit et famine; d'où l'importance du respect du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme dans les situations de conflit. Le Conseil de sécurité peut prendre à cet égard nombre de mesures pour garantir ce respect même quand les États Membres n'honorent pas leurs obligations. Il peut notamment inciter les parties au conflit à respecter les décisions et résolutions internationales pertinentes, intégrer la protection des civils dans les mandats des missions et opérations de maintien de la paix et créer des mécanismes d'enquête et d'établissement des responsabilités impartiaux. Il y a un lien direct entre les violations et le non-respect des résolutions et décisions internationales et la hausse des

besoins humanitaires due à l'augmentation de la faim et de la pauvreté. À l'inverse, lorsque la paix est restaurée, la demande en aide alimentaire diminue. Les conflits provoqués par l'homme entraînent de nombreuses souffrances. La compétition pour les ressources, les terres ou le pouvoir a des effets catastrophiques sur les populations. C'est pourquoi le règlement politique des différends, le renforcement de la diplomatie diplomatique et la lutte contre les causes profondes sont la meilleure des solutions.

Malgré le succès de nos efforts collectifs pour écarter le risque de famine aiguë dans certains pays, la faim et l'insécurité alimentaire menacent toujours, et des millions de personnes partout dans le monde, en particulier les femmes et les enfants, n'arrivent toujours pas à satisfaire leurs besoins fondamentaux. La crise alimentaire a souligné la nécessité de mieux coordonner l'aide humanitaire et de renforcer les mécanismes d'alerte précoce des Nations Unies. L'État du Koweït est disposé, pour sa part, à œuvrer avec les autres membres du Conseil de sécurité et à participer activement aux efforts internationaux en vue de trouver une solution globale au problème de la faim dans les situations de conflit à travers le monde.

M. Kononuchenko (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous saluons votre présence au Conseil de sécurité à l'occasion de cette séance, Madame la Présidente. Nous remercions M. Mark Lowcock, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, et M. David Beasley, Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial (PAM), de leurs exposés et de leur analyse du problème de l'insécurité alimentaire dans les pays en situations de conflit. Nous avons aussi pris note des rapports publiés par le PAM et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) sur la question, suite à la déclaration présidentielle S/PRST/2017/14, adoptée par le Conseil de sécurité en août dernier.

Comme ces rapports le notent à juste titre, les conflits armés sont loin d'être la seule cause de l'augmentation du nombre de personnes qui souffrent de la faim dans le monde, même s'ils nuisent indiscutablement à la capacité de garantir la sécurité alimentaire des populations dans le besoin. Pourtant, on voit bien que certains pays cherchent à établir résolument un lien entre les conflits et la faim dans le cadre des travaux du Conseil de sécurité, et ailleurs de façon plus générale. Cela nous semble problématique essentiellement parce que cela relègue à l'arrière-plan les principaux

facteurs de l'insécurité alimentaire, à savoir la volatilité des prix des denrées alimentaires, la stagnation économique mondiale, l'accès inégal à la technologie agricole et agroindustrielle, le manque d'investissement, la faible progression des modes de consommation et de production viables, les conditions climatiques défavorables, etc. Rien ne justifie qu'on ignore ces facteurs, et plus particulièrement leurs causes profondes.

Face à cela, on nous rétorque que mettre l'accent sur les conflits encourage le strict respect du mandat du Conseil de sécurité. Si tel est vraiment l'objectif de nos collègues, alors nous ne pouvons que nous en féliciter, puisque nous avons nous-mêmes toujours soutenu qu'il ne fallait pas surcharger l'ordre du jour du Conseil de sécurité avec des questions ne relevant pas de sa compétence. Mais le fait est que nous avons participé à une série de débats sur le lien qui existe entre la famine et les conflits, et après avoir étudié les arguments en faveur des mesures que pourrait prendre le Conseil, notre conclusion est qu'examiner cette question de façon générique et dans un contexte global n'est pas productif, étant donné que les caractéristiques, les acteurs, le contexte et les voies de règlement diffèrent d'un conflit à un autre. Il n'est guère probable que nous, membres du Conseil de sécurité, serons capables de trouver une formule universelle – une panacée, en quelque sorte – pour résoudre le problème de la sécurité alimentaire dans de telles circonstances. Nous n'avons, jusqu'ici, entendu aucune idée révolutionnaire à cet égard. Globalement, toutes les propositions avancées se bornent à affirmer et réaffirmer les principes du droit international humanitaire, mais ce travail est déjà en cours dans le cadre des thèmes propres à chaque pays concerné. Où est la valeur ajoutée, en l'espèce?

Dans ce contexte, nous réaffirmons avec fermeté notre position, selon laquelle le Conseil de sécurité doit examiner les problèmes liés à la sécurité alimentaire uniquement dans le cadre de l'examen de la situation concernant un pays donné, lorsque celle-ci pose une menace à la paix et à la sécurité internationales. Il existe des experts qualifiés travaillant sur toutes ces situations qui peuvent évaluer objectivement les causes qui sous-tendent les menaces locales dans le domaine de l'appui à la sécurité alimentaire et proposer diverses solutions, si tant est que des solutions sont envisageables. Il en va de même des aspects juridiques internationaux relatifs à la faim dans le contexte des conflits. Les interventions du Conseil de sécurité doivent être planifiées et mises en œuvre parallèlement aux dossiers relatifs à chaque pays dont le Conseil a la charge. En l'occurrence, les quatre

points soulevés par la Présidente aujourd'hui sont traités dans le contexte des situations nationales inscrites à l'ordre du jour du Conseil. Nous sommes prêts à collaborer plus activement avec les experts des organismes spécialisés des Nations Unies dans le cadre des formats et enceintes de négociation existants.

En ce qui concerne la réponse humanitaire aux menaces relatives à la sécurité alimentaire, nous tenons à exprimer notre gratitude aux organisations humanitaires qui ont pris des mesures pour prévenir la famine au Nigéria, en Somalie, au Soudan du Sud et au Yémen. Malheureusement, la situation dans ces pays demeure tendue, et il n'est pas exclu que les conditions alarmantes observées l'an dernier réapparaissent. Nous continuerons de contribuer aux efforts du PAM, de la FAO et des organisations partenaires. Nous espérons que leurs activités seront toujours menées dans le respect des principes humanitaires définis dans la résolution 46/182 de l'Assemblée générale.

Nous estimons que, en règle générale, interpréter librement ces principes et exploiter les questions humanitaires à des fins militaires et politiques immédiates ne conduit, dans la pratique, qu'à un discours de plus en plus antagonique et à la politisation et, par là-même, à l'aggravation des souffrances de millions de personnes devenues victimes de conflits militaires prolongés. Et les fameux « défenseurs de la justice et de la démocratie » ont joué un rôle non négligeable dans la prolongation de ces conflits. Il convient ici de dire un mot sur les conséquences des politiques de sanctions unilatérales et de blocus économique pratiquées par certains pays, y compris par les champions autoproclamés des droits humanitaires. Nous tous ici, y compris le personnel des organismes humanitaires, connaissons bien les répercussions négatives que ces mesures irresponsables peuvent avoir sur des populations absolument innocentes – ce qui n'est pas à mettre au crédit de ceux qui ont poussé pour de telles mesures, au contraire. Nous espérons que ce facteur d'aggravation de la situation humanitaire fera l'objet de la même attention que tous les autres dans nos travaux en séance publique.

M. Esono Mbengono (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Il nous plaît de vous voir de nouveau dans cette salle, Madame la Présidente, et nous tenons à remercier les Pays-Bas d'avoir convoqué la présente séance sur un sujet aussi important. Nous remercions également M. Mark Lowcock, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, et M. David Beasley, Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial, pour

leurs exposés complets sur la relation entre les conflits et la faim dans le monde, ainsi que sur les efforts en cours pour atténuer les souffrances que ces deux terribles fléaux infligent aux personnes qui les subissent.

Dans de nombreuses régions du monde, les conflits armés constituent un des principaux obstacles à l'exercice du droit à une alimentation suffisante car ils perturbent souvent les diverses étapes de production, de récolte et de distribution des denrées alimentaires. En Afrique, où 60 % de la population vit de l'agriculture, les conflits ont des effets catastrophiques sur les économies des pays et sur leurs programmes de développement durable. La République de Guinée équatoriale est profondément préoccupée par le recours croissant à la menace de la faim dans les conflits armés. Il nous semble déplorable que, en plein XXI^e siècle, 11 % de la population mondiale, soit 815 millions de personnes, souffrent de la faim ou d'inanition et que plus de la moitié, 489 millions d'entre elles, vivent en situation de conflit armé. Quelque 243 millions de toutes ces personnes sont africaines, ce qui représente 20 % de la population totale du continent.

À travers la mise en œuvre de notre plan national, Horizon 2020, du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, notre pays, la Guinée équatoriale, poursuit ses efforts pour éliminer totalement la faim en Guinée équatoriale et sur le continent africain. Nos pays frères déploient des efforts similaires. Toutefois, un des défis auxquels se heurte notre sous-région consiste à contribuer au règlement pacifique des conflits en cours dans deux pays frères, la République centrafricaine et la République démocratique du Congo, conflits qui touchent quelque 7 millions de personnes, dont beaucoup sont déplacées et exposées à la faim. Cette situation est en outre compliquée par la porosité des frontières entre nos pays, ainsi que par la présence d'organisations terroristes et de groupes rebelles armés qui exploitent cette situation de vulnérabilité à des fins illégales.

En dépit des progrès accomplis par les pays africains pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et maintenir la paix, 215 millions de personnes ont faim en Afrique, continent qui compte également huit des 15 missions de paix des Nations Unies. Même si, globalement, le nombre de conflits entre les pays a diminué, il n'en va pas de même des conflits internes, qui sont exacerbés par la présence et l'intrusion de groupes terroristes et extrémistes. Se servir de l'accès à la nourriture et à l'aide humanitaire et de la faim

comme armes de guerre dans de telles circonstances est lamentable et la Guinée équatoriale condamne ces pratiques avec véhémence.

Bien que les conflits soient des facteurs déterminants dans 10 des 13 pires crises alimentaires actuellement dans le monde, ils n'en sont pas nécessairement la cause, ou du moins pas la seule. Les conflits eux-mêmes résultent de la pauvreté et du manque d'accès aux produits de première nécessité tels que la nourriture, de l'absence de perspectives favorisant une croissance économique équitable et le développement durable des pays, comme l'industrialisation du secteur agricole, lequel fait vivre les deux tiers de la population africaine, d'un accès insuffisant aux marchés et de phénomènes climatiques anormaux, comme El Niño. Pour toutes ces raisons, la Guinée équatoriale engage la communauté internationale à intensifier ses efforts pour garantir le financement durable de l'objectif de développement durable consacré à l'élimination de la faim, du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine et de la Déclaration de Malabo sur la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture en Afrique pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie, adoptée par l'Union africaine en 2014. Dans ce sens, la Guinée équatoriale se félicite des projets récents de renforcer le partenariat entre l'Union africaine et l'ONU pour venir à bout de la faim en Afrique d'ici à 2025. Je tiens aussi à indiquer que la Guinée équatoriale, conjointement avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, a mis en place le Fonds fiduciaire africain de solidarité pour la sécurité alimentaire, qu'elle a entièrement financé, à hauteur de 30 millions de dollars.

La Guinée équatoriale rend hommage au travail courageux qu'effectue le personnel humanitaire et condamne les attaques dont il fait l'objet, ainsi que les violations du droit international humanitaire qui attentent à la protection des civils. Nous estimons que pour garantir, en période de conflit, la protection des civils les plus vulnérables, comme les femmes, les enfants et les personnes handicapées, ainsi que celle du personnel humanitaire, le Conseil de sécurité, tout en respectant systématiquement la souveraineté des États, devrait redoubler d'efforts pour parvenir à régler les différends par le dialogue et faire respecter le droit international humanitaire.

Pour terminer, je tiens à faire savoir que la Guinée équatoriale approuve les recommandations de la déclaration du Président du 9 août 2017 sur cette

question (S/PRST/2017/14). Nous encourageons les différentes structures des Nations Unies, surtout celles qui se consacrent au travail humanitaire et à la coopération pour le développement, à contribuer à prévenir les conflits et à maintenir la paix après les conflits, et à travailler plus étroitement les unes avec les autres et avec les organisations régionales et sous-régionales afin que, en collaboration avec les États, elles puissent trouver des solutions durables.

Nous appelons l'opinion publique internationale ainsi que les secteurs privé, entrepreneurial et universitaire à rester impliqués dans la recherche de solutions au problème du gaspillage alimentaire. Le rapport de 2015 de la FAO sur *l'État de l'insécurité alimentaire dans le monde* indiquait déjà qu'une réduction de 25 % des déchets alimentaires dans les pays développés couvrirait les besoins des 870 millions de personnes qui souffrent de la faim dans le monde. Faisons quelque chose à cet égard.

Mme Eckels-Currie (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Ministre Kaag, de vous être jointe à nous aujourd'hui et d'avoir convoqué cette importante séance. Je tiens également à remercier le Secrétaire général adjoint, M. Lowcock, et le Directeur exécutif, M. Beasley, de leurs exposés toujours convaincants et pointus. Nous apprécions leurs contributions constantes aux travaux du Conseil de sécurité.

Le lien entre faim et conflit armé est indéniable. La majorité des personnes qui ont faim dans le monde vivent aujourd'hui dans des États touchés par des conflits, et ce nombre est en hausse. Cela signifie que les gens meurent de faim non pas en raison d'une sécheresse ou d'une catastrophe naturelle, mais parce que les conflits empêchent la nourriture de parvenir à ceux qui en ont désespérément besoin. Il s'agit d'une crise de sécurité alimentaire provoquée par l'homme.

La faim et les zones de guerre se transforment rapidement en un cercle vicieux. La violence incessante, qui caractérise de trop nombreux conflits aujourd'hui, incite d'innombrables civils à abandonner leurs foyers, leurs champs et leurs moyens de subsistance. Les combattants font obstacle à l'acheminement de la nourriture à ceux qui en ont besoin ou détruisent les marchés et les infrastructures nécessaires à la distribution de denrées alimentaires. Cette vague de faim force davantage de personnes à fuir leurs foyers, des personnes qui, souvent, traversent les frontières à la recherche de moyens de nourrir leurs proches. Ou elles prennent les armes

pour lutter contre les forces qui les affament. Les combats s'aggravent, et davantage de personnes souffrent de la faim. Par conséquent, le conflit provoque la faim, et la faim entraîne davantage de conflits. Ce cycle est dévastateur, mais parce que la faim et les conflits sont une crise provoquée par l'homme, nous avons le pouvoir de la résoudre. Nous, au Conseil de sécurité, de concert avec tous les membres responsables de l'Organisation des Nations Unies, pouvons agir pour empêcher les civils de souffrir de la faim. Au strict minimum, nous devons exiger qu'il soit mis fin aux pratiques moyennageuses et barbares des sièges, des refus arbitraires de l'accès humanitaire et des attaques qui constituent une violation du droit international, du droit humanitaire et du droit des droits de l'homme. Le lien entre ces violations et les menaces à la paix et à la sécurité internationales est également indéniable, et il s'agit d'un thème tout aussi approprié pour le Conseil.

Au Soudan du Sud, l'année dernière, la situation est devenue si extrême que l'état de famine a été déclaré dans certaines régions du pays. Le Gouvernement sud-soudanais et d'autres groupes armés ont empêché le Programme alimentaire mondial (PAM) et d'autres organismes humanitaires de fournir aux civils une aide vitale. Pendant des années, les combattants de toutes les parties ont massacré et pillé du bétail, et ils ont agressé et tué des femmes et des enfants qui quittaient les camps de déplacés pour aller chercher de la nourriture. Les civils qui craignaient pour leur vie ont choisi de rester cachés dans des marais, ne mangeant rien d'autre que des plantes, pour éviter d'être tués par des groupes armés. Bien que l'année dernière nous ayons réussi à éviter de justesse une famine au Soudan du Sud, les prévisions pour l'année à venir sont encore plus sombres. La menace de famine demeurera tant que les parties continueront d'ignorer le bien-être de base ou les droits fondamentaux du peuple sud-soudanais.

En Syrie, le régime d'Assad et ses appuis ont recouru sans relâche aux sièges et à la famine pour écraser la population civile dans les zones contrôlées par l'opposition. Pendant des années, le régime a refusé de fournir les livraisons les plus élémentaires d'aide alimentaire à des centaines de milliers de civils dans les zones assiégées, et c'est encore le cas en ce moment même, au mépris flagrant de la résolution 2401 (2018) sur le conflit. Le Conseil a longuement parlé des agissements du régime d'Assad en Syrie, et nous n'allons pas en répéter tous les détails ici. Mais comme nous l'avons vu dans la Ghouta orientale, malgré la demande de cessez-le-feu faite par le Conseil, le régime a décidé d'interrompre les

livraisons de vivres et de médicaments et de lancer un assaut tous azimuts sur les quelque 400 000 personnes qui y vivent. Le fait de refuser de la nourriture aux habitants de la Ghouta orientale était un élément essentiel de la stratégie du régime d'Assad. C'est une pratique barbare que tout membre responsable du Conseil doit condamner. Nous n'arrêterons pas de travailler pour faire en sorte qu'Assad et ses appuis soient reconnus responsables d'avoir tenté d'affamer le peuple syrien pour qu'il se soumette à eux.

Le Yémen est devenu le pays confronté à la plus grande crise de sécurité alimentaire au monde par le nombre de personnes dans le besoin. Une fois de plus, le lien entre les conflits et la faim est évident. Les combats ont décimé l'économie du Yémen, ce qui veut dire que le pays ne peut importer suffisamment de denrées alimentaires pour nourrir sa population. Le Yémen est tributaire à 90 % des importations de denrées alimentaires, ce qui fait que les perturbations ont entraîné une guerre, laquelle a abouti rapidement à une crise de la faim dévastatrice.

Il ne fait aucun doute que toutes les parties doivent autoriser un accès humanitaire sans entraves pour contribuer à soulager ces besoins. Mais pour le Yémen, l'aide humanitaire ne suffit pas. Les organismes tels que le PAM ne peuvent pas lutter seuls contre la faim au Yémen. Nous devons également protéger les importations commerciales vitales de produits alimentaires. Si nous améliorons l'accès humanitaire et facilitons les importations, nous pourrions commencer à répondre aux besoins catastrophiques du Yémen. C'est pourquoi les États-Unis ont appuyé la livraison de grues mobiles au port d'Hodeïda, et c'est pourquoi nous continuons de promouvoir les travaux du mécanisme de vérification et d'inspection des Nations Unies. Les États-Unis se félicitent des engagements récents pris par l'Arabie saoudite pour étendre l'acheminement des biens humanitaires et commerciaux. Nous attendons avec intérêt leurs projets de développement avec les partenaires humanitaires et encourageons une expansion rapide de l'accès.

La faim et les conflits sont également liés dans le bassin du lac Tchad. La terreur de Boko Haram et de l'antenne ouest-africaine de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIL) a dévasté des communautés dans l'ensemble de la région. La terreur constante que ces groupes répandent prolonge la crise humanitaire et le déplacement de millions de personnes victimes de l'insécurité alimentaire, ainsi que la menace très réelle de la famine. Les États-Unis continuent de travailler en étroite

collaboration avec le Nigéria et ses voisins pour vaincre une fois pour toutes Boko Haram et l'EIIL en Afrique de l'Ouest. Mais nous devons veiller à ce que cette lutte n'exacerbe pas l'insécurité alimentaire pour les civils. C'est pourquoi nous exhortons le Nigéria et les autres gouvernements du bassin du lac Tchad à intensifier leur coopération avec les organismes humanitaires.

Le succès de la riposte à la crise dépend de l'accès aux communautés dans le besoin dans l'ensemble de la région. Nous appelons une fois de plus les gouvernements de la région à faire tout leur possible pour aider à sécuriser et à préserver cet accès. Ils peuvent également faire davantage pour renforcer au niveau local un appui à la réponse humanitaire internationale en rétablissant les gouvernements légitimes dans la région et en rassurant les populations de la région sur le fait qu'un avenir juste et sûr les attend dans leurs communautés d'origine. Pour faire écho à nos amis éthiopiens, cela signifie que le Conseil doit adopter une approche plus sérieuse en matière de prévention des conflits et de diplomatie préventive plutôt qu'attendre qu'une situation se transforme en une urgence véritable pour agir.

Lorsque les conflits sont le dénominateur commun de tant de régions du monde qui sont en situation d'insécurité alimentaire, cette question doit être inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Les spécificités de chaque conflit sont peut-être différentes, mais nous devons reconnaître que souvent, le déni ou la violation des droits de l'homme fondamentaux et des libertés fondamentales sont à l'origine de ces conflits. Si le Conseil de sécurité veut se montrer à la hauteur de son mandat, nous devons être cohérents, forts et avoir des principes et exiger que les conflits ne soient pas une excuse à la perpétuation de la faim, et que la prévention de ces conflits soit notre objectif suprême.

M. Temenov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, la délégation kazakhe remercie le Royaume des Pays-Bas d'avoir convoqué la présente séance. Nous sommes particulièrement heureux de vous voir, Madame la Ministre Kaag, présider la séance d'aujourd'hui. Nous voudrions également remercier le Secrétaire général adjoint, M. Mark Lowcock, et le Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial, M. David Beasley, de leurs exposés très instructifs sur la triste et douloureuse réalité des souffrances causées par les conflits et la faim.

Les statistiques que nous entendons aujourd'hui sont choquantes et doivent éveiller nos consciences, car nous sommes aujourd'hui face à la pire crise de sécurité

alimentaire depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale et la création de l'ONU. Après une longue période de déclin, la faim dans le monde semble être de nouveau en hausse, entraînant la réapparition de la famine. D'après la dernière édition en date du *Rapport mondial sur les crises alimentaires*, publiée hier, la vaste majorité des personnes souffrant d'insécurité alimentaire et de malnutrition chroniques vivent dans des pays touchés par des conflits. L'augmentation de 11 % du nombre de personnes touchées par l'insécurité alimentaire en 2017 est en grande partie imputable à l'éclatement de nouveaux conflits ou à l'intensification de conflits existants, conjugués à des sécheresses et des inondations. La persistance des conflits armés et de la violence sape les moyens de subsistance, entrave l'accès aux marchés et provoque des déplacements généralisés, qui sont encore aggravés par les changements climatiques. En outre, il est évident que le chômage, la pauvreté, le sous-développement, l'utilisation non viable des terres et des ressources en eau ainsi que l'exploitation des ressources naturelles exacerbent plus encore le risque d'une insécurité alimentaire généralisée. Tout en exprimant nos graves préoccupations, nous devons aller au-delà des manifestations de solidarité et nous attaquer immédiatement au problème en mettant en œuvre les stratégies concrètes suivantes.

Premièrement, il est clair que la réponse à l'insécurité alimentaire et à la faim exige de renforcer les liens entre les solutions politiques et les stratégies de développement à long terme. Nous devons renforcer le lien entre sécurité et développement en mettant en œuvre des programmes de développement dans les zones de conflit, et notamment en effectuant des investissements importants dans le développement rural et l'agriculture, la gestion des ressources naturelles et la protection sociale.

Deuxièmement, nous devons renforcer les capacités de l'ONU en matière de diplomatie préventive et de prévention des conflits et régler les situations de conflit, notamment par la mise en œuvre des propositions formulées par le Secrétaire général dans son rapport sur la consolidation et la pérennisation de la paix (S/2018/43). Au lieu de répondre aux crises, nous devons investir bien davantage dans la prévention. Le Conseil a souligné l'importance de ce principe en adoptant, en août dernier, une déclaration du Président (S/PRST/2017/14) dans laquelle le Conseil de sécurité a réaffirmé son intention de s'efforcer, aux côtés du Secrétaire général, de mettre un terme par tous les moyens aux conflits, y compris en s'attaquant à leurs causes profondes d'une manière inclusive et durable.

Troisièmement, il est vital que le Secrétaire général et le Secrétariat alertent le Conseil de sécurité des niveaux alarmants d'insécurité alimentaire et de faim, notamment par le biais des mécanismes de notification existants. Grâce à l'alerte rapide lancée par le Secrétaire général en février 2017 et à l'intervention humanitaire qui a promptement suivi, la famine a été évitée au Yémen, au Soudan du Sud, en Somalie et dans le nord-est du Nigéria.

Quatrièmement, nous devons améliorer la coordination au sein de l'ONU et la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales, ainsi qu'avec les institutions financières afin de répondre aux besoins immédiats et de s'atteler à la phase de relèvement, au développement à long terme et à la pérennisation de la paix d'une façon globale et durable. Toutes ces institutions disposent de compétences et d'outils différents qui doivent être utilisés de manière complémentaire afin d'obtenir les résultats souhaités.

Cinquièmement, nous devons non seulement respecter, mais aussi faire respecter le droit international humanitaire en accordant un accès humanitaire complet, rapide et sans entrave. Il s'agit d'un processus auquel doivent participer l'ensemble du système des Nations Unies, ses missions de maintien de la paix et ses équipes de pays, qui travaillent avec les gouvernements et les groupes armés. Nous devons également rechercher l'appui des pays voisins qui ont de l'influence afin qu'ils interviennent en temps voulu, ainsi que celui des donateurs, des partenaires et, surtout, de la société civile et des populations locales.

Dernier point mais non le moindre, nous ne pouvons pas tolérer ni considérer les situations d'insécurité alimentaire et de faim comme relevant du train-train habituel. Des efforts collectifs doivent être déployés d'urgence, si la communauté internationale veut réaliser l'objectif ambitieux d'un monde libéré de la faim et de la malnutrition d'ici à 2030.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine vous souhaite, Madame la Présidente, la bienvenue à New York pour présider la présente séance publique. Je remercie le Secrétaire général adjoint, M. Lowcock, et le Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial, M. Beasley, de leurs exposés.

Depuis un certain temps déjà, quelques pays et régions d'Afrique et d'Asie de l'Ouest ont connu des sécheresses et les effets des changements climatiques, entre autres défis, et ont souffert de graves famines.

Aider les pays concernés à faire face aux situations de famine et à en venir à bout contribuerait à éliminer les causes profondes de la guerre et des conflits. L'ONU, le Programme alimentaire mondial et d'autres organismes concernés ont déployé des efforts importants pour atténuer les effets de ces catastrophes, ce dont la Chine se félicite vivement. La communauté internationale doit continuer de venir en aide aux pays et régions concernés.

Premièrement, il est nécessaire de promouvoir un développement inclusif et équilibré qui profite à tous. Le développement est une priorité absolue et constitue un objectif politique fondamental si nous voulons résoudre divers problèmes à l'échelle mondiale. Le système des Nations Unies doit jouer un rôle de coordination afin de promouvoir la mise en œuvre effective du Programme de développement durable à l'horizon 2030, privilégier l'élimination de la pauvreté et de la faim et renforcer plus encore sa contribution au développement des pays en développement. Les concertations étroites, les contributions conjointes et les avantages partagés sont autant de principes qui doivent être adoptés dans le cadre de la gouvernance mondiale afin d'orienter la mondialisation de l'économie vers un développement sain, relever comme il se doit les défis liés aux changements climatiques et aider les pays en développement à renforcer leurs capacités afin qu'ils puissent réaliser leur développement de manière autonome.

Deuxièmement, il faut intensifier les efforts visant à régler les crises régionales afin d'aider les régions en situation de conflit à parvenir rapidement à la paix et à la stabilité et à s'engager sur la voie du développement durable. Le Conseil de sécurité et la communauté internationale doivent s'employer, avec un sentiment d'urgence accru, à trouver des solutions politiques aux problèmes brûlants, agir conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, et aider les pays en situation de conflit à faire avancer leur processus de paix et de réconciliation nationale et à régler leurs différends par des moyens pacifiques tels que le dialogue et la concertation, l'objectif étant de construire ensemble un monde de paix durable et de sécurité universelle et de créer un environnement propice au développement de tous.

Troisièmement, tous les organes de l'ONU doivent s'acquitter de leurs fonctions respectives et respecter la répartition des tâches, tout en renforçant la coopération. Le Conseil de sécurité, qui a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité, doit s'employer à aider les pays et régions concernés à faire face

aux défis en matière de paix et de sécurité, tandis que le Programme alimentaire mondial et les organismes humanitaires des Nations Unies doivent répondre aux besoins des États Membres en temps voulu, s'employer à fournir l'aide alimentaire et à mener d'autres activités de secours humanitaires. Les atouts des organisations régionales et sous-régionales et les rôles qu'elles jouent doivent être pleinement mis à profit pour favoriser les synergies au sein de la communauté internationale en vue de résoudre le problème de la famine.

La Chine demeure attachée au règlement des différends par le dialogue et la concertation. Elle joue un rôle positif et constructif dans la recherche d'accords politiques sur les situations de crise internationales et régionales. Dans le même temps, la Chine aide d'autres pays en développement à lutter contre la pauvreté et à éliminer la faim. En 2017, la Chine s'est acquittée de ses obligations internationales en fournissant une aide alimentaire d'urgence à 38 pays d'Afrique et d'Asie et à quatre organisations internationales par des voies multilatérales et bilatérales, et ce, de façon continue. Nous avons également mis en œuvre 158 projets de types divers dans le cadre du Programme alimentaire mondial, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et d'autres organisations internationales, ce qui a contribué à atténuer les effets des situations de catastrophe dans les pays et les régions touchés. La Chine est prête à continuer de travailler avec la communauté internationale afin de promouvoir l'édification d'un avenir commun pour l'humanité et d'apporter sa contribution à l'instauration d'une paix durable et d'une prospérité commune dans le monde.

Mme Wroniecka (Pologne) (*parle en anglais*) : Je remercie M. Mark Lowcock et M. David Beasley de leurs exposés très détaillés. Je félicite également les Pays-Bas, en leur qualité de Président du Groupe d'amis de la sécurité alimentaire et de la nutrition, d'avoir lancé une série de discussions sur les conflits et la faim. Nous devons poursuivre ce débat et soulever les questions interdépendantes du conflit et de la faim dans les différentes instances internationales concernées.

Qu'il me soit permis de citer un proverbe sud-africain : « L'abondance ne se propage pas; la famine, si ». De fait, nous observons une tendance inquiétante : après avoir baissé pendant plus de deux décennies, la faim augmente à nouveau. Qui plus est, les estimations prévoient une nouvelle dégradation de la sécurité alimentaire, ce qui met en péril la réalisation de l'objectif 2 de

développement durable, à savoir éliminer la faim d'ici à 2030.

L'Afrique et le Moyen-Orient sont particulièrement touchés par la famine. Nous notons, en particulier, la détérioration de la situation dans des pays tels que le Soudan du Sud, la Somalie, la République démocratique du Congo, la République centrafricaine, le Nigéria, notamment le nord-est du pays, le Mali, la Syrie, le Yémen et l'Iraq. La faim, la dénutrition et l'insécurité alimentaire sont dans une large mesure la conséquence de conflits. Elles sont de plus en plus prononcées et sont étroitement liées à la famine et aux crises alimentaires. Les conflits et la faim s'exacerbent mutuellement. La grande majorité des personnes qui souffrent de malnutrition vivent dans des pays touchés par des conflits. Dix des 13 principales crises alimentaires mondiales ont été provoquées par des conflits. Plus de la moitié des populations qui vivent dans des pays touchés par des conflits sont des populations rurales, dont les moyens de subsistance dépendent en grande partie de l'agriculture, et la terre et le bétail sont deux éléments essentiels dans le domaine de l'agriculture.

La faim et la malnutrition sont beaucoup plus graves lorsque les conflits se prolongent. D'un côté, l'insécurité alimentaire peut provoquer des situations de violence et d'instabilité, en particulier dans le contexte de conflits marqués par les inégalités et la fragilité des institutions. Le lien entre les conflits et la faim est complexe et exige de mettre en place une stratégie globale et collaborative. Conformément à la déclaration présidentielle adoptée par le Conseil en août 2017 (S/PRST/2017/14), la Pologne est déterminée à collaborer avec le Secrétaire général pour examiner toutes les options possibles en vue de mettre un terme aux conflits, notamment en s'attaquant à leurs causes profondes d'une manière inclusive et durable. Nous sommes convaincus que pour que le Conseil de sécurité intervienne rapidement, il est nécessaire de mettre en place un système d'information et d'alerte rapides pour détecter l'insécurité alimentaire et la faim et anticiper l'escalade des conflits.

Ceci dépend en grande partie de l'accès. Notre objectif principal doit être de protéger les civils en période de conflit armé et de répondre à leurs besoins essentiels. Cet aspect est de la plus haute importance dans le cadre du débat sur la détérioration de la situation en Syrie, par exemple. L'accès à une alimentation adéquate, ou le droit à l'alimentation, est un droit fondamental de la personne que tous les États sont tenus de respecter.

Nous devons promouvoir un plus grand respect de ce droit. À cet égard, nous ne soulignerons jamais assez la nécessité de respecter le droit international humanitaire.

Une autre question est la responsabilisation des États ou des parties à des conflits armés, ainsi que des individus, qui violent le droit international humanitaire en utilisant l'insécurité alimentaire et la famine comme méthodes de guerre, en s'attaquant à des usines de production alimentaire ou en détruisant des champs cultivés. Ces violations doivent faire l'objet d'enquêtes, et les responsables doivent être amenés à rendre des comptes.

Pour conclure, je remercie une fois de plus les Pays-Bas d'avoir convoqué la présente séance, et je réitère la détermination de la Pologne à continuer de lutter contre les conflits et la faim dans le monde.

M^{me} Gueguen (France) : Je tiens d'abord à vous remercier, Madame la Présidente, de réunir le Conseil aujourd'hui sur la question du lien entre famine et conflits. Je remercie également Mark Lowcock et David Beasley pour leurs exposés.

Le Secrétaire général avait été le premier à nous alerter, en février 2017, sur la situation humanitaire dramatique de près de 20 millions de personnes en Afrique et au Yémen, au bord de la famine. Son constat était clair : les conflits armés sont le dénominateur commun et la cause première de ces catastrophes humanitaires. C'est pour répondre à cet appel que la France, avec la Banque mondiale, a pris l'initiative, en juin dernier, d'organiser une réunion en format Arria sur cette question. Outre la Banque mondiale, dont l'engagement doit être salué, plusieurs États Membres nous avaient rejoints dans cette entreprise qui visait à ouvrir la réflexion du Conseil sur ce sujet. C'est dans le prolongement de ces échanges que nous avons adopté une déclaration présidentielle l'été dernier (S/PRST/2017/14), puis entendu le Secrétaire général au mois d'octobre (voir S/PV.8080). Six mois après, il était important de se revoir à nouveau pour identifier les mesures que le Conseil peut envisager concrètement.

De nombreux éléments importants ont déjà été soulignés, et j'articulerai donc mon intervention sur trois points : un constat, un rappel et quelques pistes pour des solutions concrètes.

Tout d'abord, le constat est avéré et documenté : les famines sont très souvent liées aux conflits armés qui, soit en constituent la cause principale, soit les aggravent de manière significative. La situation humanitaire au Soudan du Sud, au Yémen, en Somalie, en

Birmanie et dans le nord-est du Nigéria l'illustre tristement : 60 % des personnes affectées par l'insécurité alimentaire dans le monde vivent dans des zones de conflit.

La sécheresse persistante peut jouer un rôle majeur. C'est le cas en Afrique orientale par exemple, où elle entraîne une réduction du volume des récoltes dans des pays touchés par des niveaux d'insécurité alimentaire élevés. Les rapports de l'ONU et du Programme alimentaire mondial sont sans appel, comme nos intervenants viennent de nous le rappeler avec clarté et vigueur : les conflits restent les principales causes des risques de famine. Ainsi s'enclenche un cercle vicieux : le conflit accroît l'insécurité alimentaire, qui à son tour alimente la violence. Les populations civiles sont les premières victimes de ce cercle vicieux de l'insécurité alimentaire et des conflits armés. Ce sont souvent les moyens de subsistance des populations qui sont directement pris pour cible des violences. Les infrastructures civiles, les convois d'aide, les travailleurs humanitaires sont aussi visés.

Au Yémen, les entraves à l'accès libre, rapide et continu de l'aide humanitaire aux populations civiles se poursuivent de façon inquiétante. La France rappelle la nécessité d'ouvrir toutes les infrastructures portuaires et aéroportuaires à l'aide humanitaire et aux importations commerciales afin d'alléger les souffrances de la population yéménite.

La famine n'est pas une catastrophe naturelle. Elle résulte d'une conjonction de facteurs humains et peut même être le fruit d'une stratégie. Mark Lowcock et David Beasley l'ont souligné. L'accès à la nourriture est utilisé par les groupes armés comme un outil de recrutement là où la famine sévit. Le Haut-Commissaire aux droits de l'homme l'a également souligné dans le cas de la Birmanie : le nettoyage ethnique de la minorité Rohingya, qui a forcé plus de 670 000 personnes à fuir la Birmanie depuis août, 2017, se poursuit aujourd'hui. Fait nouveau, cela passe désormais notamment par une famine délibérée, une privation de l'accès aux services de première nécessité et une destruction des moyens de production. Nous condamnons ces violences et ces violations intolérables, qui doivent immédiatement cesser.

Dans le gouvernorat de Ninive, en Iraq, l'un des viviers agricoles du pays, avant d'en être chassé, Daech a détruit plus de 90 % des infrastructures d'irrigation, repoussant de plusieurs mois ou années la fin de cette situation d'insécurité alimentaire. Dans la Ghouta orientale, l'une des régions les plus fertiles de Syrie, le régime de Bashar Al-Assad utilise les mêmes méthodes,

en bombardant des infrastructures civiles et en assiégeant des villes entières pour affamer ses populations.

La famine utilisée comme arme de guerre contre les populations civiles est une violation du droit international humanitaire et peut être constitutive de crime de guerre. Ainsi, il est aujourd'hui toujours plus nécessaire d'apporter des solutions politiques durables aux conflits qui sont à l'origine de ces drames humanitaires. C'est là notre responsabilité collective, à laquelle le Conseil doit s'atteler sans relâche.

Face à ce constat, et c'est mon deuxième point, un rappel juridique s'impose : les violations du droit international humanitaire doivent être condamnées et ne peuvent rester impunies. On ne le rappellera jamais assez : l'accès humanitaire doit être sûr, complet et sans entrave. C'est loin d'être le cas partout. Au Yémen, en République démocratique du Congo, en Syrie, mais aussi au Soudan du Sud ou en Somalie, les obstacles bureaucratiques et sécuritaires entravent l'accès aux populations dans le besoin et empêchent les humanitaires de faire leur travail. Le personnel humanitaire lui-même est pris pour cible.

Dans ce contexte, la protection du personnel humanitaire et médical doit être une priorité. En octobre 2017, le Secrétaire général nous alertait sur l'augmentation de la violence contre les travailleurs humanitaires. Dans les 10 premiers mois de 2017, les humanitaires ont subi plus de 130 attaques. C'est totalement inacceptable. Ne nous payons pas de mots, ces attaques constituent des crimes de guerre, qui ne doivent pas rester impunis. Les personnels de santé portent secours aux malades et aux blessés au cœur des zones de guerre, au péril de leur propre vie. Leur engagement nous oblige.

C'est la raison pour laquelle le Ministre français des affaires étrangères, Jean-Yves Le Drian, a proposé, en octobre dernier, une déclaration politique pour protéger les personnels médicaux dans les zones de conflits, qui a été endossée à ce jour par 13 pays. La France appelle l'ensemble des États Membres à rejoindre cette initiative. Au-delà, nous souhaitons travailler à renforcer la protection des personnels humanitaires sur ce sujet, comme le Ministre Jean-Yves Le Drian l'a indiqué

hier lors de notre conférence nationale humanitaire, à laquelle participait M^{me} Ursula Mueller.

Dans ces conditions, et ce sera mon troisième point, le Comité international de la Croix-Rouge a appelé à un sursaut de protection pour améliorer le comportement des parties aux conflits ainsi que l'accès aux moyens de subsistance des populations. Alors que peut faire le Conseil de sécurité? En Somalie, dans le nord-est du Nigeria, au Soudan et au Yémen, des famines de grande échelle ont pu être évitées grâce à une réponse humanitaire prolongée. Trois pistes d'actions peuvent ainsi être poursuivies.

Premièrement, nous pourrions travailler à l'amélioration des systèmes de prévention et d'alerte précoce afin d'agir plus efficacement pour prévenir les cas de famines. Nous pourrions systématiquement inclure dans les mécanismes de surveillance, des données sur les niveaux d'insécurité alimentaires inquiétants et sur la restriction de l'accès humanitaire aux populations, sous forme d'indicateurs de famine. Ces indicateurs pourraient ainsi être intégrés, par exemple, aux rapports des opérations de maintien de la paix et aux rapports sur des pays remis au Conseil de sécurité.

Deuxièmement, les investissements dans les services de santé et d'approvisionnement en eau pourraient faire partie intégrante des stratégies d'éradication de la famine en zones de conflit. Lors de crises alimentaires et humanitaires, les maladies infectieuses comme le choléra ou la rougeole constituent une des causes majeures de décès, à la faveur de l'effondrement des services publics et de la vulnérabilité accrue des populations aux maladies.

Troisièmement, mettre fin aux famines et les prévenir en zones de conflit nécessite une réponse multiforme coordonnée et impose donc une articulation plus étroite entre l'aide humanitaire et le développement dans le cadre de ce qu'il est convenu d'appeler le « nexus humanitaire-développement ».

Pour reprendre les mots du Secrétaire général, nous avons une obligation morale de mieux faire. Le Conseil de sécurité en a les outils. Et la France continuera de prendre toute sa part à cette mobilisation.

La séance est levée à 13 h 5.